

Présents (10) : Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Karine Fauchoux, Dominique Ronceray, Christophe Blin,

Excusés (3) : Anne-Gaëlle Delrue, Patrice Accarie, Pierrette Diné

Absents (2) : Maryline Hacques, Eric Jallot

Secrétaire de séance : Clément Méchard

Pouvoirs (3) : Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Pierrette Diné donne pouvoir à Brigitte Laurent, Maryline Hacques donne pouvoir à Aurélien Thébert,

Convocation envoyée aux élus le 07 septembre 2022.

ORDRE DU JOUR

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

2) Projet de cession de bâtiments communaux

3) Lotissement de la Foucherie

4) Habitat projet Espacil

5) Personnel

6) Questions diverses

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : JL Veillé)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- Devis validés

- Devis validés pour les bureaux de contrôle liés aux travaux du local commercial : Ets Socotec et Ets R2C coordination à hauteur de 4 490 € HT. (cf point 6)
- Association « Tous au verger » devis validé à hauteur de 170 € TTC. (cf point 6)
- Devis validé pour remplacement de l'appareil de tintement de la grosse cloche à hauteur de 1 512 € HT.

2) Projet de cession de bâtiments communaux (rapporteur : JL Veillé)

Le maire fait lecture d'un courrier électronique dont il a été destinataire.

M. Romain Vettier et Mme Léonie Menard font part de leur volonté d'acquérir les bâtiments (dits garages) situés sur la place des artistes. Ce couple a pour souhait d'ouvrir un restaurant sur la commune, en travaillant avec des produits locaux et frais.

M. Maréchal interpelle le maire en lui rappelant qu'il y a plusieurs mois un projet de restaurant sur la commune ne semblait pas être fiable. Le maire tient à rappeler qu'il n'était pas opposé à ce projet de restaurant, mais défavorable en raison du coût important pour la commune.

Le maire précise que cette situation est autre, la commune cède le bien mais ne porte pas le projet de restaurant puisqu'il s'agit d'un projet privé.

Messieurs Maréchal et Thébert tiennent à préciser qu'ils ne sont pas contre le projet de M. Vettier et Mme Menard, mais qu'il est important que la commune ait des garanties quant à la réalisation de ce projet.

Le maire confirme qu'une clause suspensive sera annotée dans le compromis de vente. Si toutefois, le projet de restaurant ne s'avérait pas réalisable financièrement pour les acquéreurs, la vente ne pourrait être conclue.

Après échanges, le prix de cession pour les bâtiments et le terrain pour une superficie d'environ 400m² est arrêté à hauteur de 10 000 € net vendeur. Les frais de géomètre et notarié étant à la charge des acquéreurs.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Contre : M. Maréchal, M. Thébert, Mme Hacques

3) Lotissement de la Foucherie (rapporteur : JL Veillé)

Le maire informe que ce point est retiré.

Le SYMEVAL doit revoir son marché à bon de commande fin novembre, les devis transmis pour validation ne seront donc plus d'actualité au moment de la réalisation des travaux programmée pour début 2023.

4) Habitat projet Espacil (rapporteur : JL Veillé)

Considérant la délibération n°452022 validant le projet d'Espacil Habitat,

Considérant la délibération n°612022 portant dénomination de la voie publique,

Le maire informe le conseil que dans le cadre du dépôt d'agrément d'ESPACIL HABITAT, il est demandé une délibération précisant que le terrain sera fourni viabilisé au prix de 45 000 € HT à l'organisme HLM Espacil Habitat.

M. Maréchal interpelle le maire concernant la problématique des tribunes dans le cadre de la course cycliste des deux provinces, organisée par le comité des fêtes. Comprenant que le plan de composition concernant ce projet ne sera pas revu, M. Maréchal demande à ce que les acteurs soient réunis autour d'une table pour échanger et trouver des solutions fiables pour l'association et le devenir de cette course.

Le maire informe M. Maréchal qu'une rencontre a déjà eu lieu à ce sujet, et qu'une visite sur site a été réalisée le temps de la manifestation de cet été. Des solutions sont possibles, et ceci sans revoir le projet de construction d'habitation. Une nouvelle rencontre sera organisée.

La mairie propose au conseil de valider le fait que le terrain sera viabilisé et cédé comme tel à l'organisme d'Espacil Habitat au prix de 45 000 € net vendeur.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

Contre : M. Maréchal, M. Thébert, Mme Hacques

Abstentions : M. Blin, M. Ronceray

5) Personnel (rapporteur : C Thiken)

Le maire donne la parole à Mme Thiken.

Mme Thiken informe que dans le cadre de l'administration du personnel, il est nécessaire de délibérer sur le ratio promouvable et déterminer des taux de promotion pour les avancements de grade, et de valider la création de poste suite à un avancement de grade.

La délibération est adoptée à la majorité des votants.

6) Questions diverses

- Travaux local commercial

M. Bréjuin informe du démarrage des travaux.

- PLU révision générale retour sur rapport et demande BRC 77

Mme Thiken informe que la procédure arrive à son terme. Suite au rapport de la commissaire enquêtrice, dont l'ensemble du conseil a été destinataire, des modifications seront apportées.

Le maire informe de la demande de l'entreprise BRC77 et des différents échanges. La commune propose de répondre favorablement afin d'accompagner l'entreprise dans son évolution.

Mme Thiken précise que l'arrêt de projet du PLU sera validé lors du prochain conseil municipal.

- Transports scolaires

Mme Thiken informe que le service est mis en place et que celui-ci fonctionne correctement. Le car est à ce jour complet.

- Travaux voirie et bâtiments

M. Bréjuin informe le conseil des différents travaux réalisés, et à venir.

- Demandes acquisitions logements communaux

Le maire informe le conseil avoir été contacté pour des demandes d'acquisitions de logements communaux. Des rencontres sont prévues avec les personnes souhaitant se porter acquéreurs dans les semaines à venir. Les dossiers seront présentés lors du conseil municipal d'octobre.

- Recrutement poste pour la bibliothèque

Mme Laurent informe que suite à des entretiens individuels, une personne a été recrutée à mi-temps pour le poste de bibliothécaire. Elle aura également en charge une partie de la communication (le bulletin municipal, affiches ponctuelles). Mme Buffet Christèle débutera ses missions à compter du 10 octobre prochain.

- Commission sport

Le maire fait retour au conseil de la réunion de la commission sport.

- Retour de la commission saison culturelle

Mme Laurent fait retour au conseil de la réunion de la commission saison culturelle. Elle précise que l'évènement PASSEURS de LUNES se déroulera courant octobre, avec une exposition dans le chemin des vignaux, des échanges programmés avec les écoles, et la population.

Il est ajouté qu'un cinéma de plein air est proposé pour le printemps/été 2023, le conseil valide cette idée.

- Conseil municipal des jeunes

Mme Fauchoux informe le conseil de l'avancée des projets du CMJ, dont celui avec l'association TOUS AU VERGER.

La fin de ce CMJ arrivant, Mme Laurent rappelle l'idée de la mise en place d'un conseil municipal intercommunal des jeunes. Une réflexion est en cours avec la commune de Saint Cyr le Gravelais.

- Camping retour sur la saison

Mme Thiken présente les chiffres de la saison estivale en hausse par rapport à l'an passé.

- Retour rentrée scolaire

Mme Laurent informe le conseil que le comptage des élèves de l'école publique Intercommunale des deux provinces, a été réalisé le jour de la rentrée. L'inspection académique a maintenu nos 4 classes, évitant ainsi une classe à 3 niveaux (CE2, CM1, CM2). Toutefois, les effectifs restent fragiles.

Tour de table

M. Thébert interpelle le maire et le conseil sur la vétusté des vestiaires de foot situé au terrain. Le maire informe en effet avoir été visiter les locaux avec des membres de l'association, et a pu constater que les locaux n'étaient plus adaptés. Ce sujet sera travaillé avec la commission bâtiment, et en coordination avec l'association.

FIN de séance 22h16